

Apprentissage : François Hollande cible les métiers d'avenir

Étienne Gless | Publié le 18.01.2016 à 14H52

[Recommander](#) 0 [Twitter](#) [Partager](#) [G+](#) 0 [0](#) [A+](#) [A-](#) [Email](#) [Print](#) [Comment](#)



François Hollande veut élargir l'offre de formation en apprentissage. // © elysee

François Hollande veut voir l'Éducation nationale créer 500 nouvelles formations en alternance ciblées sur les métiers d'avenir. Et annonce l'ouverture de certains titres professionnels aux apprentis : opportunité ou concurrence pour l'enseignement supérieur ?

Lors de ses vœux aux acteurs de l'entreprise et de l'emploi le 18 janvier 2015, François Hollande a annoncé son intention **d'ouvrir l'accès à certains des 250 titres professionnels aux apprentis**. "Le gouvernement élargira l'offre et les périodes de formation, il ouvrira les titres du ministère du Travail, permettant ainsi d'offrir de nouveaux débouchés, ce qui permettra des entrées en apprentissage tout au long de l'année", a-t-il déclaré.

L'accès aux titres – ces formations ciblées sur les compétences professionnelles – était, jusqu'ici, accessible uniquement via un contrat de professionnalisation, une validation des acquis de l'expérience (VAE) ou une prescription de Pôle emploi. **Le gouvernement souhaite donc étendre le dispositif d'accès aux titres à l'apprentissage en formation professionnelle initiale.**

Les avantages attendus pour les jeunes sont doubles : primo, **offrir des perspectives de formation plus courtes aux jeunes en dehors du système scolaire**. Il sera ainsi possible aux jeunes en situation de décrochage scolaire d'intégrer une formation tout au long de l'année sans attendre la rentrée de septembre.

Deuzio, permettre aux nombreux jeunes en rupture de contrat d'apprentissage de se réorienter rapidement. **"Ce que nous voulons, c'est que les jeunes puissent entrer en permanence dans ce dispositif d'apprentissage", remarque François Hollande.** "Et que les employeurs puissent multiplier les accueils pour ces jeunes, en portant ce message que l'apprentissage est une filière de réussite et une filière d'excellence".

Par ailleurs, le chef de l'État a annoncé l'assouplissement à titre expérimental des conditions d'ouverture des CFA (Centres de formation d'apprentis). **De même, les branches professionnelles seront autorisées à ouvrir des CFA et à les financer directement.** Autrement dit, les entreprises vont pouvoir peser sur la définition des formations...et la répartition des crédits !

500 NOUVELLES FORMATIONS EN ALTERNANCE À CRÉER DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

L'Éducation nationale reste néanmoins mobilisée par le chef de l'État. Pour renforcer l'attrait des formations en alternance, le **gouvernement compte rendre publics les débouchés par filière et les résultats des élèves ou apprentis aux examens, qu'ils soient en lycée professionnel ou en CFA.**

Une mesure qui doit aussi permettre de mieux orienter les jeunes, en les informant sur les débouchés, et d'adapter les cartes de formation, en supprimant celles devenues obsolètes. **L'enseignement professionnel va devoir élaborer 500 nouvelles formations en alternance. D'ici à 2017, 1.000 enseignants dédiés à ces formations seront recrutés.** "Des jumelages entre lycées professionnels et CFA seront prévus pour faciliter l'insertion des jeunes, décloisonner les parcours et permettre autant qu'il est possible les réorientations", a ajouté François Hollande.

Ces nouvelles cartouches suffiront-elles à **relancer le nombre de contrats d'apprentissage, en particulier pour les bas niveaux de qualification** ? Les entrées en contrat d'apprentissage ont chuté en 2013 et 2014, avant de se stabiliser en 2015. Sur 265.000 contrats signés en 2014, 34% portaient sur des formations de niveau I à III (bac + 2 et plus). Pour l'heure, l'apprentissage ne se développe bien que dans l'enseignement supérieur.

LIRE AUSSI

• **Apprentissage : l'ascenseur social en panne au niveau bac+2**
01.10.2015

• **L'apprentissage par l'expérience : le prochain défi de l'enseignement supérieur**
12.06.2015